Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260422-DCM622042026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRINCÉ SÉANCE DU 22 AVRIL 2026

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal de la Commune de Princé s'est réuni à la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents :
Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire – Madame JEUSSELIN Guylène, première adjointe – Monsieur GUILLOIS Rémy, deuxième adjoint – Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie, troisième adjointe – Madame TURCAS Colette – Monsieur SIMON Philippe - Monsieur BERTHIER Patrice – Monsieur FAUCHEUX Frédéric – Madame THOUIN Séverine – Madame HUET Laura, membres du conseil municipal.

Etait absent : Monsieur BOURGES Emmanuel ayant donné pouvoir à Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie.

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2026 par 10 voix pour.

Date de la convocation : 8 avril 2026
Secrétaire de séance : Madame THOUIN Séverine

ORDRE DU JOUR :
1° - Approbation du compte de gestion 2025 – Budget communal
2° - Approbation du compte administratif 2025 – Budget communal
3° - Approbation du compte de gestion 2025 – Lotissement le chant des oiseaux
4° - Approbation du compte administratif 2025 – Lotissement le chant des oiseaux
5° - Affectation des résultats du compte administratif 2025 – Budget communal
6° - Vote des taux des taxes locales 2026
7° - Vote du budget primitif 2026 – Budget communal
8° - Vote du budget primitif 2026 – Lotissement le chant des oiseaux
9° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260422-DCM622042026-DE

6° - Vote des taux des taxes locales 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34.30 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 41.30 %
- taxe d'habitation (TH) : 13.15 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour et une abstention (M. FAUCHEUX Frédéric)

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 34.30 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 41.30 %
- taxe d'habitation (TH) : 13.15 %

CHARGE Monsieur le Maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Princé, le 23 avril 2026

Le Maire,

Jean-Claude DENOUAULT

MAIRIE DE PRINCÉ (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,

Séverine THOUIN